

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU JEUDI 12 MAI 2022
COMPTE-RENDU DES DECISIONS**

En application de l'article L2121-25 du Code général des collectivités territoriales,

Date de la convocation : 05/05/2022

Date d'affichage : 20 MAI 2022

L'an deux mille vingt-deux et le douze du mois de mai à quatorze heures trente, en application des articles L5211-1, L5211-2, L5211-6 et L5211-11 du Code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au siège sis 57 avenue Pierre Séward à Grasse, sous la présidence de de Jérôme VIAUD, Maire de Grasse et Vice-président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes.

NOMBRE DE CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES EN EXERCICE : 70

PRESENTS : Jérôme VIAUD, Marie AMMIRATI, Marc BAZALGETTE, Philippe BONELLI, Pierre BORNET, Gérard BOUCHARD, Dominique BOURRET, Raoul CASTEL, Claude CEPPI, Murièle CHABERT, Jean-Louis CONIL, Valérie COPIN, Laurence COSTE, Jean-Marc DELIA, Nicolas DOYEN, Anne-Marie DUVAL, Paul EUZIERE, Jean-Pierre FRANCHI, Annie FRECHE, Yves FUNEL, Jean-Marc GARNIER, Marie-Louise GOURDON, Jean-Marc MACARIO, Claude MASCARELLI, Roger MISSENTI, Sylvie MORLIERE, Robert NOVELLI, Nicole NUTINI, Ismaël OGEZ, Annie OGERO-MAIRE, Christian ORTEGA, Serge PERCHERON, Gilles RONDONI, François ROUSTAN, Bernard ROUX, Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE, Ludovic SANCHEZ, Catherine SEGUIN, Florence SIMON, Martine ULBADI, Christian ZEDET.

PARTIE EN COURS DE SEANCE : Laurence COSTE après le vote de la délibération n°91.

PROCURATIONS : Ali AMRANE à Jérôme VIAUD, Pierre ASCHIERI à Jean-Marc DELIA, Claude BOMPAR à Jean-Louis CONIL, Aline BOURDAIRE à Claude MASCARELLI, Catherine BUTTY à Valérie COPIN, Marino CASSEZ à Ismaël OGEZ, Marie CHABAUD à Philippe BONELLI, Marc COMBE à Florence SIMON, Magali CONESA à Paul EUZIERE, Julie CREACH à Martine ULBADI, Cyril DAUPHOUD à Philippe BONELLI, Gilbert EININGER à Jérôme VIAUD, Christophe MARTELLO à François ROUSTAN, Christophe MOREL à François ROUSTAN, Michèle PAGANIN à Jean-Marc DELIA, Roland RAIBAUDI à Annie FRECHE, Christiane REQUISTON à Marie-Louise GOURDON, Claude SERRA à Florence SIMON, Alain YBERT à Martine ULBADI.

ABSENTS : Stéphane CASSARINI, Henri CHIRIS, Odile DESPLANQUES, Karine GIGODOT, Patrick ISNARD, Pauline LAUNAY, Brigitte LUCAS, Joseph MATTIOLI, Pascal PELLEGRINO, David VARRONE.

A ETE DESIGNE SECRETAIRE DE SEANCE : Philippe BONELLI

Le procès-verbal du 07 avril sera exceptionnellement soumis à l'approbation de l'assemblée lors du prochain conseil communautaire du 30 juin 2022.

1- Communication des décisions prises par Monsieur le Président conformément à l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales.

DP2022_027	Contrat de cession de droits d'exploitation entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et les étudiants gagnants du Challenge 2022 organisé par l'ISCAE
DP2022_028	Désignation d'un représentant de la CAPG au comité de pilotage Natura 2000 porté par la Communauté d'agglomération de Sophia Antipolis
DP2022_029	Convention d'adhésion aux services de GRASSE CAMPUS de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse pour l'Association Internationale Pour la Formation (IDRAC Business School)
DP2022_030	Convention de remboursement des frais de fonctionnement engagés par les services mis à disposition par la commune de Spéracèdes dans l'exercice de la compétence partielle petite-enfance jeunesse de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse
DP2022_031	Mise en vente de nouveaux produits à la boutique du Musée International de la Parfumerie.
DP2022_032	Conclusion d'une convention de mise à disposition de locaux et de matériel du Relais Petite Enfance « Am Stram Ram » au Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple Val de Banquière à titre gratuit
DP2022_033	Convention de dépôt-vente entre la société KÉOLIS Alpes-Maritimes (KAM) et la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse (CAPG) relative à la vente des titres de transports du réseau régional « ZOU ! Alpes-Maritimes ».
DP2022_034	Conclusion d'une nouvelle convention de mise à disposition de locaux conclue entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et la Commune de Grasse pour les besoins du service communal d'hygiène et de santé
DP2022_035	Convention de remboursement des frais de fonctionnement engagés par les services mis à disposition par la commune d'Escragnolles dans l'exercice de la compétence partielle petite-enfance jeunesse de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse
DP2022_036	Conclusion d'un avenant n°4 au bail commercial entre la société SAS SKLS et la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse
DP2022_037	Conclusion d'une convention de partenariat entre la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse et l'association Femmes Chefs d'entreprises délégation Cannes Côte d'Azur.
DP2022_038	Conclusion d'une convention de mise à disposition entre la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse et l'Association des entreprises des Bois de Grasse pour l'accompagnement de la Charte d'engagement « zéro déchet plastique »
DP2022_039	Signature d'une convention de partenariat tarifaire entre le Musée Bonnard du Cannet et le Musée International de la Parfumerie de Grasse. Modification du recueil des tarifs CAPG 2022 pour intégrer ce nouveau billet couplé.
DP2022_040	Prise en charge des frais de transport, d'hébergement et de repas pour un intervenant au Musée International de la Parfumerie – Quentin DEROUET, dans le cadre du PREAC Culture Olfactive le jeudi 5 mai 2022
DP2022_041	Conclusion d'un avenant au bail à usage professionnel ainsi qu'à la convention de partenariat entre Mesdames Barbara Bezard, Elodie Ogez et Léa Cavallo et la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse

DP2022_042	Signature d'une convention d'occupation domaniale pour l'emplacement d'un atelier mobile de réparation de vélos sur le Parking Sillages - 109 avenue Pierre Sémard à Grasse.
DP2022_043	Convention de tournage entre l'Ecole Supérieure de Réalisation Audiovisuelle (ESRA), la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse et l'Etablissement Public Foncier Provence Alpes Côte d'Azur (EPF PACA)
DP2022_044	Prise en charge des frais d'hébergement pour la lauréate du programme Pilote MIP-Villa Arson 2022, Madame Alice MAGNE

Le conseil communautaire **prend acte** de ces décisions.

2. Communication des décisions prises par Monsieur le Président au titre des marchés à procédure adaptée conformément à l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales

N° MARCHE	OBJET	TITULAIRE	Notifié le	Montant en € HT
2022/04	Entretien d'équipements de protection individuelle et de vêtements de travail pour le service de la collecte de la CAPG	SOCIETE D EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE AZUREENNE (SEPIA) 12 Avenue du puits 06000 NICE	31/03/2022	Montant maximum par période : 40 000 € HT
2022/05	Démontage et transport de matériels industriels, collections du Musée International de la Parfumerie à Grasse	BOVIS TRANSPORTS 1 bis, Rue Edouard Aubert Z.I des Ciroliers 91712 FLEURY MEROGIS	31/03/2022	Montant DPGF tranche ferme : 22 040 € HT
2022/06	Acquisition d'un véhicule de 3,5 tonnes type benne mixte et hayon à colonne pour le service Collecte de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse	SASU AZUR LCV 1058 Route départementale 6007 06270 VILLENEUVE- LOUBET	11/04/2022	montant forfaitaire de 42 990 € HT
2022/07	Acquisition d'un véhicule de 3,5 tonnes type L2H2 pour le service Collecte de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse	SAS AZUR TRUCKS DISTRIBUTION ET REPARATION 1058 RD 6007 06270 VILLENEUVE LOUBET	08/04/2022	Montant achat véhicule – Offre de base : 26 700 € HT
2022/08	Missions de contrôle, de diagnostic et d'assistance technique dans le cadre de travaux pour le compte de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse.	DEKRA INDUSTRIAL SAS Immeuble Astéropolis ZI des Trois Moulins 215 rue de Goa 06600 ANTIBES	27/04/2022	Montant maximum par période : 50 000 € HT

2022/10	Prestations de maintenance préventive, corrective et dépannages des ascenseurs de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse.	TK ELEVATOR 866 Route Départementale 06270 VILLENEUVE LOUBET	25/04/2022	Montant maximum par période : 60 000 € HT
	ORGANISATION DU « BIGREEN® Rando VTT Nature » EN PAYS DE GRASSE	SARL UNION CONFEDERALE COORDINATION 36 rue Mérimée 06110 LE CANNET	07/03/2022	Montant forfaitaire : 6 250 € HT
	Mission de gardiennage du site BIOLANDES à Grasse	SARL BOGATYR SECURITE MASCARENHAS 21 rue Marcel Journet 06130 GRASSE	21/01/2022	Montant forfaitaire : 26 570,72 € HT

Le conseil communautaire **prend acte** de ces décisions.

3. Communication des décisions prises par le bureau communautaire conformément à l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales.

DB2022_016	Extension, surélévation et réhabilitation du groupe scolaire du Bayle - Phase 2 – Réfectoire - Commune d'Auribeau-sur-Siagne
DB2022_017	Rénovation de l'auberge communale - Commune de Briançonnet
DB2022_018	Marchés publics - Procédure formalisée avec négociation – Déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE) sur l'Ouest Alpes Maritimes et le Sud du Var – Avenant n°1 au marché n°2021/43
DB2022_019	Marchés publics - Groupement de commande constitué entre la ville de Grasse, la ville de Peymeinade et la CAPG – Procédure formalisée avec négociation – Marché public d'entretien et d'amélioration de performance énergétique des installations du Pays de Grasse, de la Ville de Grasse et de la Ville de Peymeinade – Lot 03 : Marché pour la conception-réalisation des travaux d'économies d'énergie et l'exploitation-maintenance des installations de la Ville de Peymeinade - Attribution du marché.
DB2022_020	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat du Pays de Grasse - (2017-2022) - Subventions aux propriétaires
DB2022_021	Demande de subventions FNADT et FIO pour le fonctionnement de la France Services des Aspres pour l'année 2022
DB2022_022	Demande de subventions FNADT et FIO pour le fonctionnement de France Services des Monts d'Azur, à Saint-Auban pour l'année 2022
DB2022_023	Marchés publics - Appel d'offres ouvert – Collecte des déchets ménagers et assimilés et réalisation de prestations de service connexes sur tout ou partie du territoire de la CAPG – Avenant n°7 au marché 2017/02.

DB2022_024	Renouvellement de l'adhésion pour l'année 2022 aux associations ATMOSUD et CYPRES et versement des cotisations au titre du développement durable
DB2022_025	Marchés publics – Marché à procédure adaptée – Rénovation de l'auberge communale du Chanan à Briançonnet (12 lots) - Lot 10 : Electricité – Courant fort et faible - Avenant n°1 au marché n°2020/01.10
DB2022_026	Demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes- Maritimes en vue d'un projet d'accueil des enfants en situation de handicap sur les structures Petite enfance et Jeunesse
DB2022_027	Adhésions 2022 aux réseaux de l'économie sociale et solidaire et de l'emploi
DB2022_028	Dispositif Conseiller numérique - Demande de subvention

Le conseil de communauté **prend acte** de ces décisions.

DELIBERATIONS

N°086 : Adoption du Pacte de Gouvernance

Après en avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à la majorité absolue (Contre : Paul EUZIERE, Magali CONESA) **DECIDE** :

- **D'ADOPTER** le Pacte de Gouvernance ;
- **DE TRANSMETTRE** ce Pacte aux communes membre afin qu'il soit soumis à leurs conseils municipaux ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à entreprendre toute démarche utile à l'aboutissement de cette démarche et à signer tous documents nécessaires.

N°087 : Rapport quinquennal relatif aux attributions de compensation

Après avoir débattu, le conseil communautaire **PREND ACTE** de la tenue du débat sur les évolutions des attributions de compensation entre 2017 et 2021.

N°088 : Tableau des effectifs n°38 - Création, suppression et mise à jour d'emplois

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **DE SUPPRIMER** les 7 postes suivants :
 - 1 rédacteur,
 - 1 adjoint administratif,
 - 2 adjoints administratifs principaux de 2ème classe,
 - 1 adjoint du patrimoine,
 - 1 adjoint du patrimoine principal de 2ème classe,
 - 1 animateur.
- **DE CREER** les 4 postes suivants à temps complet :
 - 1 adjoint administratif,
 - 1 attaché,

- 1 agent de maitrise,
- 1 auxiliaire de puériculture de classe normale.
- **DE PREVOIR DE SUPPRIMER** les 2 postes ci-dessous , après avis du comité technique :
 - 1 adjoint technique principal de 1ère classe,
 - 1 adjoint technique principal de 2ème classe.
- **D'APPROUVER** le tableau des effectifs modifié n°38 ;
- **DE DIRE** que les crédits nécessaires seront prévus aux budgets 2022 et suivants, au chapitre 012 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la présente délibération.

N°089 : Mise à jour des taux des indemnités kilométriques à compter du 1^{er} janvier 2022

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'AUTORISER** le remboursement des frais de restauration engagés par les agents et les élus de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse dans la limite des sommes engagées et dans la limite de 17,50 € par repas ;
- **D'AUTORISER** le remboursement des frais d'hébergement engagés par les agents et les élus de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse dans la limite des sommes engagées et selon le barème en vigueur ci-dessous ;

	Lieu	Taux journalier
En Ile de France	Paris	110 €
	Dans une autre commune du Grand Paris	90 €
	Dans une autre commune	70 €
Dans une autre région	Dans une ville de + de 200 000 habitants	90 €
	Dans une autre commune	70 €

- **D'AUTORISER** le remboursement des frais kilométriques pour l'utilisation d'un véhicule personnel pour les déplacements hors résidence administrative selon le barème en vigueur ci-dessous ;

Voitures

Catégorie (puissance fiscale du véhicule)	Jusqu'à 2 000 km	De 2 001 à 10 000 km	Au-delà de 10 000 km
5CV et moins	0,32 €	0,40 €	0,23 €
6 et 7CV	0,41 €	0,51 €	0,30 €
8CV et plus	0,45 €	0,55 €	0,32 €

Cycles

Motocyclette (cylindrée supérieure à 125 cm3)	0,15€
Vélocycle (et autres véhicules à moteur)	0,12€

- **D'AUTORISER** le remboursement des frais d'utilisation des parcs de stationnement sur présentation de justificatif dans la limite des sommes engagées pour les déplacements hors résidence administrative ;
- **D'AUTORISER** l'ensemble de ces remboursements dans la limite du montant fixé par la réglementation lors du versement ;
- **D'INSCRIRE** les crédits suffisants au budget 2022 et suivants.

N°090 : Création du Comité Social Territorial de la CAPG

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **DE CREER** un Comité Social Territorial à compter du renouvellement général des instances représentatives du personnel, prévu le 8 décembre 2022 ;
- **DE DIRE** que ce Comité Social Territorial est compétent pour les agents de la CAPG ;
- **DE FIXER** le nombre de représentants du personnel titulaires à 5 siégeant au Comité Social Territorial ; (5 titulaires – 5 suppléants)
- **DE CREER** la Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et des Conditions de Travail ;
- **DE FIXER** le nombre de représentants du personnel titulaires à 5 siégeant au sein de la Formation Spécialisée compétente en matière de Santé, Sécurité et Conditions de Travail ; (5 titulaires – 5 suppléants)
- **DE MAINTENIR** le paritarisme numérique pour le Comité Social Territorial et la Formation Spécialisée du comité en fixant un nombre de représentants de l'établissement public égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants ;
- **D'ETABLIR** le recueil, par le Comité Social Territorial et la Formation Spécialisée du comité, de l'avis des représentants de l'établissement public en relevant.

N°091 : Recrutement d'un(e) responsable de l'hôtel d'entreprises - Contrat à durée déterminée de 3 ans

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer ce contrat à intervenir pour une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} juin 2022 ;
- **D'INSCRIRE** les crédits correspondants au chapitre 012, dépenses de personnel des budgets 2022 et suivants.

N°092 : Programmation 2022 contrat de ville : attributions de subventions / Signature des conventions d'objectifs et de financement

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** l'attribution d'une subvention au titre de l'exercice 2022 pour les actions ci-dessus décrites aux bénéficiaires suivants :
 - Association Evaleco : 1 000 € (Les Services Solidaires de Sainte Marthe) ;
 - Association DEFIE : 2 000 € (Mieux Vivre ensemble et mieux travailler ensemble) ;
 - Association L'atelier du zéro six : 1 000 € (Nos olives valent de l'huile) ;
 - Association Fondation Apprentis d'Auteuil : 6 000 € (Chantier Educatif Maraichage) ;
 - Association Fondation Apprentis d'Auteuil : 3 500 € (Dispositif Skola Fibre) ;
 - Association Initiative Terres d'Azur : 12 000 € (Entrepreneuriat dans les QPV & CitésLab) ;
 - Association ARPAS : 5 000 € (Soutien aux personnes en situation de vulnérabilité psychique en vue de leur insertion professionnelle) ;
 - SCOP Alter-Egaux : 2 500 € (PEPSI Life, devient Xplore !).

- Association Parcours le monde : 7 000 € (Osez l'international) ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les conventions ainsi que tout document nécessaire à leur mise en œuvre.
- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2022, au chapitre 65, article 6574.

N°093 : Programmation droit commun Développement social des territoires 2022 : Attribution de subventions / Signature des conventions d'objectifs et de financement

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** l'attribution d'une subvention pour les bénéficiaires suivants :
 - HARPÈGES – LES ACCORDS SOLIDAIRES (Aide aux victimes) : 35 000 € ;
 - HARPÈGES – LES ACCORDS SOLIDAIRES (EVSI) : 20 000 € ;
 - ARPAS : 6 000 € ;
 - FONDATION APPRENTIS D'AUTEUIL : 8 000 € ;
 - MÉDIATION MOSAÏQUE : 1 000 €
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les conventions d'objectifs et de financement 2022 ainsi que tout document nécessaire à leur mise en œuvre ;
- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2022, au chapitre 65, article 6574.

N°094 : Maison de Santé Rurale Intercommunale de Valderoure – Aides à l'installation

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** les modalités du contrat de bail à usage professionnel et du contrat de partenariat, au bénéfice du praticien, Monsieur Romain ALLIER, kinésithérapeute ;
- **D'APPROUVER** l'exonération de loyer (la participation aux charges restant à payer par le praticien) pour une période d'un an du nouveau praticien de santé précité ;
- **D'ACCORDER** une aide à l'investissement pour l'équipement du cabinet médical estimée à 4800 euros ;
- **D'AUTORISER** le Président à solliciter toutes les aides à l'installation auprès des cofinanceurs pour le soutien à la prise en charge de l'activité médicale ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les contrats de bail à usage professionnel et la convention de partenariat relative au fonctionnement de la maison de santé rurale intercommunale et à engager toutes les démarches nécessaires avec les différents partenaires pour mener à bien ce projet.

N°095 : Approbation de la convention relative à l'attribution d'une aide financière aux covoitureurs par Klaxit

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** la convention relative à l'attribution d'une aide financière à hauteur de 15 000 € aux covoitureurs par Klaxit ;

- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer la présente convention ;
- **DE DIRE** que le budget alloué à cette action est prévu aux budgets 2022 et suivants.

N°096 : Signature de l'avenant n°1 à la convention cadre relative à l'organisation des Transports entre la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à la majorité absolue (Abstention : Catherine **SEGUIN** - Contre : Paul **EUZIERE**, Magali **CONESA**) **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** le présent avenant n°1 à la convention cadre relative à l'organisation des Transports entre la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, permettant de définir les modalités de desserte urbaine des lignes régulières régionales pénétrantes sur le territoire urbain de la CAPG, et les montants financiers y afférents ;
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n°1 de cette convention avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, ainsi que tous documents, contrats, avenants, relatifs à la mise en œuvre de ces organisations.

N°097 : Adoption du contrat territorial 2022-2025 liant le SMIAGE maralpin à la CAPG

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** les termes du nouveau contrat territorial liant la CAPG et le SMIAGE pour la période 2022-2025 ;
- **DECIDE** d'autoriser le Président ou son représentant, à signer le contrat territorial 2022-2025 avec le SMIAGE Maralpin ;
- **D'APPROUVER** la programmation 2022 et la cotisation correspondante ;
- **DE DIRE** que le montant de la contribution est inscrit au budget 2022.

N°098 : Convention de financement fonds « recyclage foncier » - Opération de restructuration du site BIOLANDES

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** les termes de la convention financière pour la restructuration du site BIOLANDES en ce qu'elle fixe les conditions, notamment financières, dans lesquelles le porteur de projet procède à la réalisation du projet de restructuration de la BIOLANDES, ainsi que les modalités selon lesquelles l'État apporte son concours financier à la réalisation de ce projet à hauteur de 200.000€, au titre des aides de France Relance ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention financière et tout document afférant à ce dossier.

N°099 : Opération d'acquisition en VEFA de 18 logements locatifs sociaux dont 14 financés en PLUS et en PLAI - Opération "Boutiny" à Peymeinade (06 530) - Garantie d'emprunts CDC accordée à la SA D'HLM UNICIL Contrat de Prêt N° 133843

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'ACCORDER** sa garantie à hauteur de 100% selon les caractéristiques et conditions du contrats de Prêt N° 133843, et suivant les modalités exposées ci-dessus ;
- **D'ETABLIR** une convention de garantie d'emprunts, entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et UNICIL SA D'HLM ;
- **D'ETABLIR** une convention de réservation de logements, entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et UNICIL SA D'HLM ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer ces conventions ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document qui serait la suite de la présente délibération.

N°100 : Opération d'acquisition en VEFA de 18 logements locatifs sociaux dont 4 financés en PLS - Opération "Boutiny" à Peymeinade (06 530) - Garantie d'emprunts CDC accordée à la SA D'HLM UNICIL - Contrat de Prêt N° 133844

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'ACCORDER** sa garantie à hauteur de 100% selon les caractéristiques et conditions du contrats de Prêt N° 133844, et suivant les modalités exposées ci-dessus ;
- **D'ETABLIR** une convention de garantie d'emprunts, entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et UNICIL SA D'HLM ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer cette convention ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document qui serait la suite de la présente délibération.

N°101 : Agence Départementale d'Information sur le Logement des Alpes-Maritimes (ADIL 06) - Attribution d'une subvention pour l'année 2022

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Agence Départementale d'Information sur le Logement des Alpes-Maritimes (ADIL 06) de 10 000 € pour l'année 2022 ;
- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2022 au chapitre 65, nature 6574 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la mission qui serait la suite de la présente délibération.

N°102 : Délibération n°DL2022_101 : Adhésion à l'Association French Tech Côte d'Azur – FTCA et attribution d'une contribution financière au titre de l'exercice 2022

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à la majorité absolue (Contre : Paul **EUZIERE**, Magali **CONESA**) **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** le renouvellement de l'adhésion de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse à l'association French Tech Côte d'Azur – FTCA ;

- **DE DÉSIGNER** Monsieur le Président, Jérôme VIAUD, en tant que titulaire et Monsieur le Vice-Président délégué au développement économique, Christian ORTEGA, en tant que suppléant pour siéger au sein des instances de l'association French Tech Côte d'Azur ;
- **D'AUTORISER** le versement d'une cotisation d'un montant de 5 000 € au titre de l'exercice 2022 ;
- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2022 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document relatif au déploiement des actions de l'association French Tech Côte d'Azur sur le territoire du Pays de Grasse.

N°103 : Adhésion à l'agence de développement économique de la Région Sud - RisingSUD et attribution d'une contribution financière au titre de l'exercice 2022

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à la majorité absolue (Contre : Paul **EUZIERE**, Magali **CONESA**) **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** l'adhésion de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse à l'Agence régionale de développement économique, « RisingSUD » ;
- **DE DÉSIGNER** Jérôme VIAUD délégué titulaire et Christian ORTEGA en tant que délégué suppléant pour siéger au sein des instances de l'agence RisingSUD ;
- **D'AUTORISER** le versement d'une cotisation d'un montant de 5 000 € au titre de l'exercice 2022 ;
- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2022.

N°104 : Présentation du rapport financier 2021 de l'Association Office de Tourisme communautaire unique du Pays de Grasse

- La délibération est reportée

N°105 : Adhésion à l'Association Action Nationale des Élus pour la Route Napoléon - ANERN et attribution d'une contribution financière au titre de l'exercice 2022

Ne prennent pas part au vote : Jérôme VIAUD et Jean-Marc DELIA.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** l'adhésion de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse à l'Association Action Nationale des Élus pour la Route Napoléon - ANERN ;
- **D'AUTORISER** le versement d'une cotisation d'un montant de 4 000 € au titre de l'exercice 2022 ;
- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2022.

N°106 : Adhésion à l'Association Comité Régional du Tourisme (CRT) Côte d'Azur France, attribution d'une contribution financière au titre de l'exercice 2022 et signature d'une convention de partenariat

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** l'attribution d'une contribution financière d'un montant de 15 000 € à l'Association Comité régional du tourisme Côte d'Azur France au titre de l'exercice 2022 et autoriser son versement ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer la convention de partenariat faisant état de cette contribution ainsi que tout document relatif à son exécution ;
- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2022.

La séance est levée à 16h05

Le présent compte-rendu est mis en ligne sur le site internet de la CAPG.

Fait à Grasse, le 16 mai 2022

Le Président



Jérôme VIAUD

Maire de Grasse

Vice-président du Conseil départemental
des Alpes-Maritimes

